|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | | |
|  | CONVENTION SURLES ESPÈCESMIGRATRICES | UNEP/CMS/COP12/CRP5  25 octobre 2017 |

**CONSERVATION ET GESTION DES BALEINES ET DE LEURS HABITATS**

**DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE SUD**

(UNEP/CMS/COP12/Doc.24.2.6)

*(Préparé par le Groupe de travail aquatique)*

PROJET DE RÉSOLUTION

*Consciente* de ses engagements internationaux et des objectifs de conservation de la population de cétacés de la région de l'Atlantique Sud, en particulier conformément à la Convention sur la diversité biologique (CDB) dont la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) est le partenaire principal dans la conservation des espèces migratrices à l'échelle mondiale dans leur ensemble;

*Reconnaissant* l'importance de la conservation des cétacés dans les enceintes internationales, notamment dans la Convention sur le commerce international des espèces en voie de disparition (CITES), la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) et l'Agenda pour le développement durable de 2030, notamment en ce qui concerne, mais sans s'y limiter, l'objectif 14 du développement durable «Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable»;

*Notant* que le Plan stratégique pour les espèces migratrices au titre de la période 2015-2023 a pour mission de «promouvoir des actions visant à assurer l'état de conservation favorable des espèces migratrices et de leurs habitats, et à assurer l'intégrité, la connectivité et la résilience écologiques des systèmes de migration»;

*Consciente* que les baleines sont des espèces hautement migratrices et peuvent faire face à des menaces multiples et cumulatives avec des effets possibles sur une vaste zone et que leur conservation implique un effort multilatéral concerté pour arrêter la diminution de leur population et assurer leur rétablissement dans un ensemble d'habitats marins et côtiers, contribuant ainsi à la conservation d'autres espèces;

*Reconnaissant* que les cétacés, en particulier les grandes baleines hautement migratrices, apportent une contribution écologique significative au fonctionnement des écosystèmes marins bénéfiques pour l'environnement mondial, y compris la distribution des nutriments et la séquestration du carbone dans l'atmosphère;

*Reconnaissant également* que pas moins de 51 espèces de cétacés habitent les eaux de l'Atlantique Sud et que certaines d'entre elles sont des baleines à fanons hautement migratrices qui se nourrissent dans l'océan antarctique et la région subantarctique pendant l'été et se reproduisent dans les eaux tropicales, subtropicales et tempérées en hiver et au printemps, et que plusieurs de ces espèces sont inscrites à la fois sur les listes des Annexes I et II de la CMS, et que des mesures urgentes devraient être prises pour atteindre et maintenir un état de conservation favorable;

*Préoccupée* par le fait que la chasse à la baleine moderne a été considérée comme la plus grande chasse de l'histoire humaine et que, selon les estimations, près de trois millions (3 000 000) de baleines ont été tuées dans le monde entre 1900 et 1999, dont environ 71% ont été chassées dans l'hémisphère sud;

*Rappelant* l'alinéa 1 de l'article 2 de la Convention, où " [l] es Parties reconnaissent l'importance de la conservation des espèces migratrices et les États de l'aire de répartition acceptent d'agir à cette fin dans la mesure du possible et dans les cas appropriés, en accordant une attention particulière aux espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable, et en prenant individuellement ou en coopération les mesures appropriées et nécessaires à la conservation de ces espèces et de leurs habitats »;

*Rappelant en outre* que la Résolution 9.9 sur les espèces marines migratrices exprime l'inquiétude que les espèces marines migratrices soient confrontées à des menaces multiples, cumulatives et souvent synergiques, avec des effets possibles sur de vastes zones, comme la capture accessoire, la surpêche, la pollution, la destruction ou la dégradation des habitats, les impacts du bruit marin et la chasse délibérée, ainsi que les changements climatiques;

*Notant également* que la CMS lance un appel en faveur de la coopération internationale pour conserver les espèces migratrices et que l'article IV de la CMS encourage les Parties à la CMS à conclure des accords, y compris des accords non contraignants d'un point de vue juridique, concernant toute population d'espèces migratrices;

*Consciente* que la connaissance de la biologie, de l'écologie, des voies migratoires, de la population et de l'état de conservation de nombreuses baleines est encore insuffisante et que la coopération internationale facilitera la recherche sur ces espèces et appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de conservation;

*Reconnaissant en outre* que le Conseil scientifique de la CMS dispose d'une expertise scientifique et technique qui peut être partagée pour appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action;

*La Conférence des Parties à la*

*Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* le “Plan d'action pour la Protection et la Conservation des Baleines de l'Atlantique Sud (ci-après dénommé le “Plan d'action” figurant à l'annexe 3), et exhorte les Parties et encourage les non-Parties et les parties prenantes à mettre en œuvre et à soutenir le plan d'action en priorité;
2. *Invite les Parties*, en particulier les États de l'aire de répartition, à renforcer les mesures en vigueur dans le cadre de la CMS et d'autres accords multilatéraux pertinents sur l'environnement, y compris par des accords de collaboration avec d'autres Parties et institutions, en particulier lorsqu'ils contribuent aux objectifs du plan d'action afin de faire face aux menaces et de promouvoir la conservation des espèces de grandes baleines dans la région de l'Atlantique Sud, en tenant particulièrement compte de celles énumérées aux annexes I et II;
3. *Encourage les* Parties à redoubler d'efforts pour renseigner et   
   sensibiliser le grand public et les parties prenantes pour augmenter leur appui à la conservation des grandes baleines le long des voies migratoires dans l'Atlantique Sud;
4. *Engage* les Parties et *invite les* non-Parties et les parties prenantes à renforcer les capacités nationales et locales en matière de conservation des cétacés et la mise en œuvre du Plan d'action, notamment par la mise au point de modules de formation, la traduction et la diffusion des exemples de meilleures pratiques, le transfert de technologies et l'utilisation d'outils en ligne pour traiter des problèmes spécifiques qui sont en rapport avec le plan d'action;
5. *Prie* le Secrétariat et le Conseil scientifique de collaborer avec les Comités scientifiques et de conservation de la Commission baleinière internationale pour mieux faire comprendre la contribution des cétacés au fonctionnement des écosystèmes marins, notamment en organisant un atelier pour examiner les données existantes et la recherche et identifier les opportunités d'élargir ce travail;
6. *Invite* le Conseil scientifique à promouvoir les travaux destinés à combler les lacunes importantes dans les connaissances et les orientations futures de la recherche pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action et d'autres mesures de conservation dans la région de l'Atlantique Sud.

PROJETS DE DÉCISIONS

***À l'adresse du Secrétariat***

12.AA En collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, et sous réserve de la disponibilité de ressources externes, le Secrétariat doit:

1. apporter son appui aux activités de renforcement des capacités liées à la conservation des cétacés;

1. organiser un atelier régional destiné à améliorer les capacités pour la mise en œuvre du Plan d'action.

***À l'adresse des Parties***

12.BB Les Parties sont invitées à :

1. Soumettre des rapports d'activité sur la mise en œuvre du Plan d'action, y compris le suivi et l'efficacité des mesures prises, à la Conférence des Parties lors de chacune de ses réunions.

ANNEXE AU PROJET DE RÉSOLUTION

**PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION ET**

**LA CONSERVATION DES BALEINES DE L'ATLANTIQUE SUD**

**Introduction**

Le présent plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud vise à réaffirmer les intérêts de la conservation au regard de la contribution croissante et hautement qualifiée de cette région à la recherche, à laquelle se greffe l'intérêt économique indéniable qu'accordent quantité de pays en développement au renforcement de l'utilisation durable, non-létale et non-extractive des baleines.

La majorité des espèces de baleines à fanons ont souffert de la chasse à la baleine moderne au 20ème siècle où près de trois millions (3 000 000) de baleines à travers le monde ont été tuées, dont près de 71% ont été chassées dans l'hémisphère sud. Toutes les espèces de grandes baleines ont été exploitées par la chasse à la baleine à des fins commerciales dans l'Atlantique Sud. Chaque espèce a souffert de différents degrés d'exploitation et certaines ont été gravement décimées. Quoique protégées par un moratoire international sur la chasse à la baleine, la majorité des espèces qui habitent dans l'Atlantique Sud restent menacées d'extinction ou vulnérables.

Si ces espèces sont protégées par les lois nationales et mesures (textes) d'application dans les États de l'aire de répartition de l'Atlantique Sud, ainsi que sur leur aire d'alimentation dans le Sanctuaire de l'Océan austral, elles restent très vulnérables lors de leur migration à travers les eaux situées au-delà de la juridiction nationale.

La mise en œuvre du plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud sous l'égide de la CMS abordera la protection, durant les phases vulnérables des cycles de vie et des habitats importants des baleines, afin d'améliorer l'état de conservation des espèces de baleines à fanons en vue d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable à toutes les baleines et à leurs habitats qui se trouvent dans la région.

Ce plan d'action entend être utile à toutes les populations des États côtiers de l'Atlantique Sud sur les plans social, économique et scientifique, et envisager l'éventail le plus large possible des intérêts de la région.

Ce plan d'action poursuit un double objectif: 1) informer les membres de la CMS sur les objectifs et les actions pour les dix prochaines années, et 2) proposer des stratégies en vue de la réalisation de ses objectifs à l'aide des meilleurs moyens disponibles et présenter des mesures de performance claires pour chaque action proposée.

Ce plan d'action est un document vivant, qui nécessitera, pour sa bonne mise en œuvre, la prise en compte des contributions émanant des expériences des États côtiers, ainsi que celles de la CMS, de ses organes, et d'autres instruments et organisations internationaux pertinents. Ce plan s'adaptera également aux exigences constitutionnelles et juridiques et aux stratégies de gestion des États de l'aire de répartition, notamment par le biais d'un vaste processus de consultations avec les parties prenantes, de sa validation et de son approbation par les processus décisionnels nationaux, en gardant présent à l'esprit que ce plan d'action n'est pas destiné à remplacer ou annuler les initiatives nationales en faveur de la conservation des cétacés.

La mise en œuvre de ce plan d'action sous l'égide de la CMS offrira une plateforme mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des baleines et de leurs habitats. La CMS regroupera les États de l'aire de répartition et fournira la base des mesures de conservation coordonnées à l'échelle internationale à travers l'aire de migration.

Toutes les actions figurant dans ce plan d'action se dérouleront dans l'Atlantique Sud (Schéma 1) qui se trouve dans le périmètre suivant: à partir de l'équateur, puis généralement vers le sud en suivant le littoral oriental de l'Amérique du Sud et, à partir d'un point situé à Lat 55 ° 07, 3'S Long 066 ° 25,0'W; de là, au point Lat 55 ° 11,0'S Long 066 ° 04,7'W; de là, au point Lat 55 ° 22,9'S Long 065 ° 43,6'W; de là, plein sud jusqu'au parallèle 56 ° 22,8'S; de là au point Lat 56 ° 22,8'S Long 067 ° 16,0'W; de là, plein sud, le long du méridien du Cap Horn, jusqu'à 60 ° S jusqu'au point situé à 40 ° S; jusqu'à ce qu'il atteigne la côte de l'Afrique du Sud; de là, il suit le littoral de l'Afrique vers l'ouest et le nord jusqu'à ce qu'il atteigne l'équateur; de là, plein ouest jusqu'à à la côte du Brésil, en fermant le périmètre au point de départ.



Schéma 1 - Zone couverte par le plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud

**Évaluation des espèces et des stocks**

Ce plan d'action porte sur toutes les espèces de grandes baleines (toutes les baleines à fanons, y compris la baleine pygmée, et le cachalot) qui vivent dans région de l'Atlantique Sud. Le tableau 1 présente une liste des espèces couvertes, assortie des données actuellement disponibles sur la répartition, l'abondance de leurs stocks et les estimations des tendances y relatives, ainsi que les principales menaces connues;

**Tableau 1.** Liste des espèces de baleines répertoriées et de leurs stocks, assortie de leur abondance (avec un coefficient de variation (CV) ou un intervalle de confiance (IC), des tendances et des menaces connues.

| **Espèce** | **Annexe CMS** | **Stock** | **Abondance (année)** | **Abondance CV ou 95% IC** | **Tendances** | **Menaces** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Eubalaena australis* | I | Atlantique du Sud-Ouest | 4,030 1 | Inconnue | 6,2% Année 1 | Collision avec les navires, prises accidentelles dans les engins de pêche, développement côtier,  mortalités massives. |
| *Eubalaena australis* | I | Atlantique Centre-Sud | 80 1 | Inconnue | Inconnue | Inconnue |
| *Eubalaena australis* | I | Afrique australe | 4,410 1 | Inconnue | 6,8% Année 1 | Collision avec les navires, prises accidentelles dans les engins de pêche, développement côtier, pollution chimique et sonore, exploration pétrolière et gazière |
| *Megaptera novaeangliae (baleine à bosse)* | I | Stock A de reproduction | 6 400 (2005)2 | 0,11 2 | 7,4% Année3 | Collision avec les navires, prises accidentelles dans les engins de pêche, développement côtier, pollution chimique et sonore, exploration pétrolière et gazière |
| *Megaptera novaeangliae (baleine à bosse)* | I | Stock B1 de reproduction | 6,800 4 | 95% IC: 4 350-  10 500 4 | Inconnue | Collision avec les navires, prises accidentelles dans les engins de pêche, développement côtier, pollution chimique et sonore, exploration pétrolière et gazière |
| *Megaptera novaeangliae (baleine à bosse)* | I | Stock B2 de reproduction | 510 4 | 95% IC: 230-790 4 | Inconnue | Collision avec les navires, prises accidentelles dans les engins de pêche |
| *Balaenoptera acutorostrasta (petit rorqual)* | - | Atlantique Sud | Inconnue | --- | --- | Collision avec les navires, prises accidentelles dans les engins de pêche, développement côtier, pollution chimique et sonore, exploration pétrolière et gazière |
| *Balaenoptera bonaerensis (rorqual boréal)* | II | Zones II et III 1 | Inconnue | --- | --- | Collision avec les navires, prises accidentelles dans les engins de pêche |
| *Balaenoptera musculus (rorqual bleu)* | I | Zones II et III 1 | Inconnue | --- | --- | Inconnue |
| *Balaenoptera physalus (rorqual commun)* | I/II | Zones II et III 1 | Inconnue | --- | --- | Inconnue |
| *Balaenoptera edeni (rorqual de Bryde)* | II | Atlantique Sud | Inconnue | --- | --- | Collision avec les navires, prises accidentelles dans les engins de pêche |
| *Balaenoptera borealis (rorqual boréal)* | I/II | Zones II et III 1 | Inconnue | --- | --- | Inconnue |
| *Caperea marginata (baleine pygmée)* | II |  | Inconnue | --- | --- | Inconnue |
| *Physeter macrocephalus (cachalot)* | I/II | Divisions 1 et 2 5 | Inconnue | --- | --- | Collision avec les navires, prises accidentelles dans les engins de pêche |

1 CBI - Commission baleinière internationale (2014). 2 Andriolo et al. (2010). 3 Ward et al. (2011). 4 Barendse et al. (2011). 5 Il est recommandé de procéder à la révision de ces régions à mesure que la quantité de données disponibles augmente.

**Gouvernance**

**Coordination du plan d'action**

La liste non-exhaustive des parties prenantes qui pourraient être impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen de ce plan d'action comprend les agences et les organisations gouvernementales et non-gouvernementales, notamment celles qui interviennent dans les activités environnementales, maritimes, scientifiques et réglementaires.

**Durée du plan d'action**

Ce plan d'action doit être révisé et affiné tous les dix ans pour tenir compte des changements écologiques, océanographiques et d'autres changements éventuels.

**PROGRAMMES D'ACTION**

Deux programmes d'action comprenant 11 actions sont proposés: le plan d'action pour la recherche et le suivi et le plan d'action pour l'éducation et la sensibilisation.

**Présentation des programmes d'action**

**Buts.** Les buts portent sur la future situation souhaitée en ce qui concerne la conservation et la gestion des espèces de baleines, assortie des résultats ambitieux envisagés à long terme.

**Objectifs.** Les objectifs portent sur des résultats mesurables pour évaluer les progrès et les avancées vers les futures conditions souhaitées.

**Stratégies.**  Le volet stratégies explique la manière dont les objectifs seront atteints. Les activités sont mises au point et réalisées pour atteindre les buts et les objectifs proposés

**Mesure des résultats** La mesure des résultats est un indicateur direct de la réussite ou de l'échec de chaque action. L'une des possibles futures étapes serait l'élaboration des indicateurs de performance avec l'appui du Comité scientifique, en tenant compte, le cas échéant, des indicateurs nationaux lorsqu'ils existent.

**Mise en œuvre du plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud**

Ce plan est conçu pour orienter la gestion des menaces auxquelles sont confrontées les baleines dans l'Atlantique Sud et suivre leur rétablissement au cours des dix prochaines années. La mise en œuvre de ce plan d'action passe par la coopération et la coordination entre les agences du gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les organismes privés et les particuliers. L'échange de renseignements, le partage d'installations et de ressources humaines, et la coordination des politiques et des procédures dans le contexte écosystémique figurent également dans ce plan d'action.

La mise en œuvre du plan d'action n'implique pas d'interférence avec les droits souverains des États côtiers, mais représentera plutôt une opportunité de coopération et de bénéfices partagés, reconnaissant l'importance des rôles nationaux dans la sauvegarde du patrimoine commun représenté par les espèces de baleines et les populations. Atlantique Sud.

Après approbation, un plan opérationnel sera préparé et tiendra compte des mesures nationales et régionales de conservation des baleines, ainsi que du rôle et du mandat de la Commission baleinière internationale et d'autres organisations internationales pertinentes, des efforts intégrés, des capacités respectives et de la disponibilité des fonds.

**Limites**

Le succès des actions proposées par ce plan d'action est étroitement lié à la disponibilité du budget et de la logistique ainsi que du personnel de recherche.

**RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION ET HIÉRARCHISATION DES ACTIONS**

Un aspect fondamental de ce plan d'action est l'exigence d'évaluations continues des résultats concernant sa mise en œuvre et ses progrès. En effet, les progrès de ce plan d'action devraient faire l'objet d'une évaluation en vue d'apprécier les aspects qui doivent être améliorés ou nécessitent une plus grande attention ou plus d'efforts. L'évaluation de l'efficacité des mesures des résultats de chaque action est essentielle à la réalisation d'une bonne évaluation

Un comité d'évaluation des résultats devrait être créé, et les résultats de la performance seront présentés au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage à intervalles réguliers à déterminer. Il s'agit d'un outil important permettant de tenir informés le grand public, les chercheurs, et d'autres parties intéressées de l'efficacité de ce plan d'action, d'identifier le manque de ressources; d'améliorer la communication entre les sites de recherche, les parties prenantes et le grand public; et d'offrir aux responsables une base d'évaluation globale de leurs résultats à court et à long termes. Les mesures proposées pour évaluer les résultats de ce plan d'action sont reliées au suivi sur le terrain, et présentées dans le tableau des buts qui précise les actions nécessaires à l'évaluation des menaces et au suivi de l'abondance et des tendances des populations.

Une liste d'actions prioritaires a été définie et est présentée dans le tableau des buts de ce plan d'action.

**Plan d'action pour la recherche et le suivi**

Le plan d'action pour la recherche et le suivi (PARS) est essentiel à l'atteinte des buts principaux de ce plan d'action en ce qui concerne (1) l'évaluation et l'élimination des menaces et (2) le suivi du rétablissement des populations de baleines.

**But 1 Évaluation de la répartition, de l'état et des tendances des populations de baleines**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Action** | **Espèce/stock** | **Objectif** | **Stratégie** | **Indicateur** | | | | **Priorité** | **Échelle de temps 1** |
| **Succès** | **Succès mitigé** | **Échec relatif** | **Échec** |  |  |
| A1 | Toutes les espèces | Définition et affinement de l'identité des stocks de baleines. | Élaboration d'approches multi-méthodologiques, accroissement des échantillonnages et de la couverture de zone pour l'identité des stocks. | Identification des stocks de baleines, accompagnée d'un accroissement des échantillonnages et de la couverture de zone | Identification des stocks de la plupart des espèces, accompagnée d'un accroissement modéré des échantillonnages et de la couverture de zone | Identification des stocks de certaines espèces, accompagnées d'un certain accroissement des échantillonnages et de la couverture de zone. | Identification des stocks d'un petit nombre d'espèces, accompagnée d'un faible accroissement des échantillonnages et de la couverture de zone. | Elevée | À long terme: |
| A2 | Toutes espèces/ tous les stocks | Détermination des modes d'utilisation des habitats et des zones critiques. | Élaboration d'approches multiméthodolo-giques, accroissement des échantillonnages et de la couverture de zone pour l'utilisation des habitats et l'identification des zones critiques. | Identification des zones critiques et de l'utilisation des habitats pour toutes les espèces, accompagnée d'un accroissement des échantillonnages et de la couverture de zone. | Identification des zones critiques et de l'utilisation des habitats pour la plupart des espèces, accompagnée d'un accroissement modéré des échantillonnages et de la couverture de zone. | Identification des zones critiques et de l'utilisation des habitats pour certaines espèces, accompagnée d'un certain accroissement des échantillonnages et de la couverture de zone. | Identification des zones critiques et de l'utilisation des habitats pour peu d'espèces, accompagnée d'un certain accroissement des échantillonnages et de la couverture de zone. | Faible | À moyen terme |
| A3 | Toutes les espèces/  Tous les stocks | Produire des estimations de l'abondance et les estimations des tendances | Réaliser des études de terrain exhaustives pour l'estimation de l'abondance.  Réaliser des études à long terme pour détecter les tendances temporelles des populations de baleines. | Estimations de l'abondance de toutes les espèces/tous les stocks.  Estimations des tendances de toutes les espèces/tous les stocks. | Estimations de l'abondance de la plupart des espèces/ stocks.  Estimations des tendances de la plupart des espèces/ stocks. | Estimations de l'abondance de certaines espèces/certains stocks.  Estimations des tendances de certaines espèces/certains stocks. | Estimations de l'abondance de peu d'espèces/de stocks.  Estimations des tendances de peu d'espèces/de stocks. | Elevée | À long terme: |

1Echelle de temps (court terme = 2 ans, moyen terme = 5 ans, long terme = 10 ans)

**But 2 Maintien ou augmentation des populations actuelles de baleines**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Action** | **Espèce/stock** | **Objectif** | **Stratégie** | **Indicateur** | | | | **Priorité** | **Échelle de temps 1** |
| **Succès** | **Succès mitigé** | **Échec relatif** | **Échec** |  |  |
| A4 | Toutes espèces/tous les stocks | Arrêt des captures délibérées des baleines | a) Maintenir la protection juridique et les mesures internationales en vigueur en faveur des baleines.  b) Signaler les infractions à l'arrêt des captures des baleines. | Aucune capture délibérée de baleines signalée, maintien ou augmentation des mesures internationales de protection juridique et de gestion. | Peu de captures délibérées de baleines signalées, maintien des mesures internationales de protection juridique et de gestion. | Certaines captures délibérées de baleines signalées, maintien ou augmentation des mesures internationales de protection juridique et de gestion. | Un nombre élevé de captures délibérées de baleines signalées, diminution des mesures internationales de protection juridique et de gestion. | Elevée | À moyen terme |
| A5 | Toutes espèces/tous les stocks | Réduire la mortalité due aux prises accidentelles dans les engins de pêche. | a) Évaluer le degré de chevauchement entre les activités de pêche et la répartition des populations de baleines.  b) Promouvoir la coopération avec les pêcheurs, l'industrie halieutique et d'autres parties prenantes en vue de minimiser les prises accidentelles.  c) Élaborer ou mettre en œuvre les plans d'action nationaux en vue d'atténuer les prises accidentelles.  d) Promouvoir le renforcement des capacités.  e) Établir une coopération et des partenariats avec des OIG (par exemple, ORGP) pour traiter et gérer l'interaction des baleines dans les pêches de capture marines dans les zones relevant de leur juridiction, spécialement en haute mer | Taux de tendances négatives prononcées des baleines signalés en raison des prises accidentelles. | Taux de tendances relativement négatives des baleines signalés en raison des prises accidentelles. | Taux de tendances relativement positives des baleines signalés en raison des prises accidentelles. | Taux de tendances positives prononcées des baleines signalés en raison des prises accidentelles. | Elevée | À moyen terme |
| A6) | Toutes espèces/tous les stocks | Réduire les taux de collision avec les navires dans les aires de reproduction.  Estimations de l'abondance et les estimations des tendances. | a) Lancer un programme vaste et à long terme pour évaluer le degré de chevauchement entre la trajectoire des navires et la répartition des populations de baleines.  b) Estimer les taux de collisions entre les baleines et les navires et identifier les zones à hauts risques.  c) Intégrer les informations sur les zones à risques dans les cartes nautiques internationales.  d) Évaluer et proposer des mesures d'atténuations (par exemple, la réduction de la vitesse des navires, le changement de l'itinéraire des navires) le cas échéant.  e) Fournir des données à la CBI  f) Établir une coopération et un partenariat avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales (par exemple IMO et IWC), les compagnies maritimes et autres parties prenantes pour incorporer les zones de risque de collisions dans les cartes marines internationales afin de minimiser la probabilité de collisions des baleiniers (Commission internationale de la chasse à la baleine- base de données sur les collisions avec les navires). | Tendance négative prononcée des estimations des taux des collisions entre les baleines et les navires. | Tendance relativement négative des estimations des taux des collisions entre les baleines et les navires. | Tendance relativement positive des estimations des taux des collisions entre les baleines et les navires. | Tendance positive prononcée des estimations des taux des collisions entre les baleines et les navires. | Faible | À moyen terme |

1Échelle de temps (court terme = 2 ans, moyen terme = 5 ans, long terme = 10 ans)

**But 3 Facilitation de la coordination de la recherche dans la région**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Action** | **Espèce/stock** | **Objectif** | **Stratégie** | **Indicateur** | | | | **Priorité** | **Échelle de temps 1** |
| **Succès** | **Succès mitigé** | **Échec relatif** | **Échec** |  |  |
| **A7** | Toutes espèces/tous les stocks | Coordonner la recherche sur les baleines dans l'Atlantique Sud. | a) Organiser des ateliers périodiques destinés à la coordination de la recherche sur les baleines dans l'Atlantique Sud.  b) Normaliser les méthodes de recherche et promouvoir le renforcement des capacités.  c) Établir un réseau de communication des instituts de recherche. | Planification et élaboration des projets de coopération pertinents dans le domaine de la recherche.  Formation d'un nombre pertinent de chercheurs. | Planification et élaboration de certains projets de coopération dans le domaine de la recherche.  Formation d'un nombre raisonnable de chercheurs. | Planification et élaboration de peu de projets de coopération dans le domaine de la recherche.  Formation d'un faible nombre de chercheurs. | Pas de planification ni d'élaboration de projets de coopération dans le domaine de la recherche.  Aucune formation de chercheurs. | Elevée  Elevée | À moyen terme  À moyen terme |
| A8 | Toutes espèces/tous les stocks | Promouvoir le partage des données | a) Promouvoir l'utilisation et l'affection de la base de données existante (créer uniquement si nécessaire).  b) Intégrer les informations aux programmes et les bases de données existants (par exemple, la CBI, le Programme de recherche de l'Océan austral (SORP), les catalogues d'identification des photos et la base de données sur les collisions avec les navires de la CBI, et le Système mondial d'informations sur la biodiversité (GBIF). | Planification et élaboration des bases de données partagées pertinentes. | Planification et élaboration de certaines bases de données partagées. | Planification et élaboration de peu de bases de données partagées. | Pas de planification ni d'élaboration de bases de données. | Faible | À moyen terme |

1Echelle de temps (court terme = 2 ans, moyen terme = 5 ans, long terme = 10 ans)

**Plan d'action pour l'éducation et la sensibilisation**

Le plan d'action pour l'éducation et la sensibilisation est essentielle à l'augmentation du développement de l'utilisation durable des baleines et à la diffusion des informations recueillies pour les communautés locales, nationales et internationale.

**But 4 Sensibilisation et engagement**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Action** | **Espèce/stock** | **Objectif** | **Stratégie** | **Indicateur** | | | | **Priorité** | **Échelle de temps 1** |
| **Succès** | **Succès mitigé** | **Échec relatif** | **Échec** |  |  |
| **A9** | Toutes espèces/tous les stocks | Sensibiliser à la conservation des baleines de l'Atlantique Sud. | a) Diffuser et partager les informations concernant ce plan d'action (par exemple, les médias sociaux, les communiqués de presse).  b) Développer une page web sur le portail de la CMS pour mettre en lumière les initiatives et les résultats des actions de ce plan d'action. | Nombre élevé de rapports, de conférences, de communiqués de presse, et de campagnes médiatiques, etc. Mesure d'audience sur Internet concernant la page web de ce plan d'action. | Nombre moyen de rapports, de conférences, de communiqués de presse, et de campagnes médiatiques, etc. Mesure d'audience sur Internet concernant la page web de ce plan d'action. | Faible nombre de rapports, de conférences, de communiqués de presse, et de campagnes médiatiques, etc. Mesure d'audience sur Internet concernant la page web de ce plan d'action. | Absence de rapports pertinents, de conférences, de communiqués de presse, et de campagnes médiatiques, etc. Mesure d'audience sur Internet concernant la page web de ce plan d'action. | Elevée | À moyen terme |

1Échelle de temps ( court terme = 2 ans, moyen terme = 5 ans, long terme = 10 ans)

**But 5 Élaboration d'un modèle d'utilisation durable, non-extractive et non-létale des baleines à des fins économiques et éducatives.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Action** | **Espèces/**  **Stock** | **Objectif** | **Stratégie** | **Indicateur** | | | | **Priorité** | **Échelle de temps 1** |
| **Succès** | **Succès mitigé** | **Échec relatif** | **Échec** |  |  |
| **A10** | Toutes espèces/tous les stocks | Maintenir et améliorer la qualité des activités actuelles d'observation des baleines. | a) Organiser un atelier international sur l'observation responsable des baleines tenant compte des meilleures pratiques.  b) Stimuler d'autres recherches pour évaluer l'état des procédures d'observation des baleines dans les pays de l'aire de répartition.  c) Stimuler la mise en œuvre du plan stratégique de la CBI sur l'observation des baleines. | Planification et mise en œuvre du plan stratégique sur l'observation des baleines dans la plupart des pays de la région de l'Atlantique Sud sur la base du Manuel de la CBI sur l'observation des baleines comme guide et en considérant les informations sur la recherche. | Planification et mise en œuvre du plan stratégique sur l'observation des baleines dans certains pays de la région de l'Atlantique Sud sur la base du Manuel de la CBI sur l'observation des baleines comme guide et en considérant les informations sur la recherche. | Planification et mise en œuvre du plan stratégique sur l'observation des baleines dans peu de pays de la région de l'Atlantique Sud sur la base du Manuel de la CBI sur l'observation des baleines comme guide et en considérant les informations sur la recherche. | Aucun plan stratégique sur l'observation des baleines n'a été prévu ni mis en œuvre dans les pays de la région de l'Atlantique Sud sur la base du Manuel de la CBI sur l'observation des baleines comme guide et en considérant les informations sur la recherche. | Elevée | Moyen terme |
| A11 | Toutes espèces/tous les stocks | Contribuer à l'éducation du grand public sur les baleines et leurs écosystèmes dans l'Atlantique Sud. | 1. Identifier les possibilités dans les politiques éducatives visant à intégrer les informations sur ce plan d'action. 2. Produire le contenu des activités éducatives. | Élaboration des politiques et des activités éducatives dans la plupart des pays de la région de l'Atlantique Sud. | Élaboration des politiques et des activités éducatives dans certains pays de la région de l'Atlantique Sud. | Élaboration des politiques et des activités éducatives dans quelques pays de la région de l'Atlantique Sud. | Les politiques et les activités éducatives n'ont pas été élaborées dans les pays de la région de l'Atlantique Sud. | Faible | À moyen terme |

1Echelle de temps (court terme = 2 ans, moyen terme = 5 ans, long terme = 10 ans

**BUTS ET ACTIONS**

Dans cette partie, les buts, les actions, les stratégies et les mesures des résultats sont contextualisés. La méthodologie proposée pour atteindre ces objectifs n'est pas très détaillée et devrait faire l'objet de recherches dans la documentation de référence, ainsi que dans la vaste bibliographie publiée.

**But 1 Évaluation de la répartition, de l'état et des tendances des populations de baleines**

La répartition, l'abondance et la structure des stocks des baleines à fanons et des cachalots dans l'Atlantique Sud sont mal comprises. Ce manque d'informations a de sérieuses répercussions sur la gestion, car les gestionnaires des ressources ont besoin de données fiables sur la structure et l'abondance des stocks, ainsi que des connaissances sur les tendances de répartition des espèces à gérer. À l'exception de la baleine franche australe et de la baleine (rorqual) à bosse qui ont fait l'objet d'études pendant longtemps dans la région de l'Atlantique Sud (par exemple, Payne, 1983; Best, 1981; Findlay et al., 1994; Martins et al., 2001; Zerbini et al., 2006) et ont, par conséquent, les meilleures données de base sur certains de ces paramètres, la plupart des espèces doivent encore faire l'objet d'une recherche systématique pour mettre en place une base.

Ce premier but propose quatre actions pour évaluer la répartition, l'état et les tendances des populations de baleines dans l'Atlantique Sud.

**Action 1.** Définition et affinement de l'identité des stocks de baleines.

La sélection de l'unité de gestion appropriée est essentielle à la conservation des populations animales (Clapham et al., 2008). La compréhension de la structure des stocks est cruciale dans l'évaluation des effets de l'exploitation antérieure et dans la prise de décisions sur la gestion. Les stocks sont considérés comme des unités de population qui peuvent être gérées efficacement (Donovan, 1991) et sont appelés groupes d'individus de la même espèce qui sont démographiquement, mais pas nécessairement génétiquement isolés (Taylor, 2005; Clapham et al., 2008).

La structure des stocks peut être évaluée à l'aide de différents outils, tels que la génétique, le marquage, l'identification avec photo, l'acoustique, les différences au niveau des charges parasitaires et de contaminants, ou les données morphologiques et démographiques (Dizon et al., 1992; Gorbics et Bodkin, 2001). Une approche pluridisciplinaire pour évaluer les stocks a été recommandée par un certain nombre d'auteurs (Donovan, 1991; Clapham et al., 2008) car elle accroît la capacité de détecter les différences revêtant une importance pour la gestion.

L'action A1 vise à définir l'identité des stocks de baleines de la région de l'Atlantique Sud, et à affiner les données disponibles sur le rorqual à bosse et la baleine franche australe.

**Stratégie**

Élaboration d'approches multi-méthodologiques, accroissement des échantillonnages et de la couverture de zone pour l'identité des stocks.

Une approche multi-méthodologique d'évaluation de l'identité des stocks de baleines et d'affinement des connaissances actuelles sur ce sujet comprend l'application concomitante de plusieurs méthodes, notamment (1) la génétique, (2) les isotopes, (3) la charge de contaminants, (4) l'acoustique, (5) le marquage par satellite , (6) l'identification avec photo, (7) la charge parasitaire (8) la morphologie et la démographie (Dizon et al., 1992; Zerbini et al., 2006; Delarue et al., 2008; Vighi et al., 2014).

En vue d'augmenter les échantillonnages et la couverture de zone pour l'identité des stocks, des programmes dédiés aux relevés maritimes doivent être mis en place, principalement dans les zones moins étudiées telles que les régions hauturières de l'Atlantique Sud. Cette plateforme d'observation est surtout utile pour l'échantillonnage de tissus par le biais de biopsies et pour la réalisation des études 1, 2, 3, 4, 5 et 6. La réalisation des études 7 et 8 dépend de l'échantillonnage de carcasses et de la consultation des collections scientifiques.

**Mesure des résultats**

On considérera que l'action A1 a connu un succès total si les stocks de toutes les espèces de baleines ont été identifiés de manière satisfaisante, identification s'accompagnant d'une grande augmentation de la couverture de la zone du travail d'échantillonnage dans l'Atlantique Sud au cours de la période du plan d'action.

**Action 2.** Détermination des modes d'utilisation des habitats et des zones critiques.

La compréhension de la répartition de l'utilisation de l'habitat d'une espèce est nécessaire pour plusieurs aspects de la planification de la conservation et de la gestion des ressources. Il a été démontré que l'hétérogénéité environnementale influe sur l'utilisation des habitats des mammifères marins, avec la présence d'aires centrales distinctes au sein des domaines vitaux des individus (Ingram et Rogan, 2002; Whitehead et Rendell, 2004).

En vue de formuler des recommandations sur la gestion des habitats, il est de la plus haute importance d'avoir une compréhension globale de l'utilisation des habitats des espèces. Dans ce sens, l'identification des zones critiques au sein de l'aire de répartition des espèces de baleines et la reconnaissance de leurs habitats vitaux constituent des aspects importants de CE plan d'action.

L'action A2 vise à déterminer les modes d'utilisation des habitats et les zones critiques pour les espèces de baleines dans ce plan d'action.

**Stratégie**

Une approche multi-méthodologique de détermination de l'utilisation des habitats et des zones critiques devrait comprendre des relevés maritimes et aériens dédiés , en appliquant les méthodes traditionnelles de détection et d'analyse ainsi que les nouvelles technologies. L'élaboration et l'application des méthodes de détection acoustique (Mellinger et Barlow, 2003; Wade et al., 2006) sur de vastes zones sont fortement recommandées pour atteindre les objectifs de ce plan d'action, surtout en ce qui concerne les espèces les plus insaisissables et à faible densité. L'utilisation des habitats au niveau d'un individu peut être évaluée grâce à l'identification avec photo et aux études de marquage, en vue d'examiner les divers comportements des animaux pris isolément. Le travail d'échantillonnage et la zone couverte dans les études doivent être augmentés par rapport aux études précédentes.

**Mesure des résultats**

On considérera que l'action A2 a connu un succès total si toutes les espèces de baleines ont leurs zones critiques déterminées , détermination s'accompagnant d'une grande augmentation des échantillonnages et de la couverture de la zone dans l'Atlantique Sud au cours de la période du plan d'action.

**Action 3.** Production des estimations et des tendances de l'abondance

La connaissance de la taille de la population joue un rôle crucial dans la conservation et la gestion de la faune. L'abondance des populations est fondamentale dans l'évaluation des stratégies de gestion et est nécessaire à l'évaluation des tendances des populations. Les tendances de l'abondance des populations sont utilisées pour suivre les espèces atteintes par les activités humaines. Elles constituent un aspect important de la gestion des populations (Forney, 2000). Dans le contexte de l'Atlantique Sud, la production des tendances des populations de baleines est essentielle pour comprendre si les espèces se rétablissent, et à quel rythme.

Dans ce sens, ce plan d'action stimule la recherche systématique en vue de produire les estimations de l'abondance des baleines et de calculer les tendances des populations des espèces de baleines dans la région de l'Atlantique Sud.

**Stratégie**

Des études de terrain exhaustives pour l'estimation de l'abondance doivent être réalisées. L'abondance peut être estimée par le biais des méthodes traditionnelles comme les relevés appliquant l'échantillonnage en bandes (Buckland et al. 2001) et grâce aux méthodes de capture-recapture à l'aide de l'enregistrement des caractéristiques uniques des individus (cf. Katona et Whitehead, 1981; Payne et al., 1983), ainsi qu'à travers l'application de nouvelles approches.

Les méthodes d'échantillonnage en bandes peuvent s'appliquer aux relevés maritimes ou aériens. Les relevés aériens couvrent une plus grande superficie en peu de temps, mais doivent être corrigés en raison des distorsions liées à la visibilité (Marsh et Sinclair, 1989). En vue d'améliorer les corrections de telles distorsions, il est recommandé l'intégration de nouvelles technologies telles que le marquage par satellite avec des dispositifs d'enregistrement de la durée des plongées (Heide-Jorgesen et al., 2007); la combinaison de deux plateformes d'observation simultanée (Zerbini et al., 2011), entre autres.

Il est également recommandé de mener des études à long terme pour déterminer les tendances temporelles des populations de baleines. La méthode d'évaluation la plus directe pour évaluer les tendances des populations consiste en l'analyse temporelle des estimations de l'abondance. Néanmoins, des estimations absolues de l'abondance des populations ne peuvent être possibles que pour les espèces côtières avec des aires de reproduction de stocks bien définies, telles que les baleines à bosse et les baleines franches australes de l'Atlantique Sud. Par conséquent, il est recommandé l'application des indices secondaires de la taille des populations, une variable statistique qu'on suppose être en corrélation avec la taille réelle des populations (Bowen et Siniff, 1999) des vestiges des espèces de baleines. La variation temporelle des taux d'aperçu et des taux de détection acoustique enregistrés lors de relevés à long terme systématiques et soigneusement conçus peut être appliquée comme indice secondaire pour produire des tendances.

**Mesure des résultats**

On considérera que l'action A3 est un succès total si les estimations de l'abondance et des tendances sont produites pour toutes les baleines de l'Atlantique Sud pendant la période du plan d'action.

**But 2. Maintien ou augmentation de la taille actuelle des populations de baleines.**

L'un des principaux objectifs de ce plan d'action est de maintenir ou d'augmenter les niveaux actuels des stocks de baleines par l'atténuation des menaces connues contre les stocks de baleines. On sait que plusieurs facteurs anthropiques détériorent la conservation des stocks de baleines à l'échelle mondiale. Parmi les menaces actuelles et potentielles contre les stocks de baleines et leurs habitats dans la région de l'Atlantique Sud, figurent les contaminants, la pollution acoustique et sonore, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, l'interaction avec les activités de pêche, la collision avec les navires, le changement climatique et les mortalités massives. Toutefois, dans la région de l'Atlantique Sud, on considère en particulier que deux menaces sont plus dangereuses: les prises accidentelles dans les engins de pêche (filets ou cordages) et la collision avec les navires.

Le deuxième but de ce plan d'action propose trois actions visant à maintenir ou augmenter la taille actuelle des stocks de baleines dans l'Atlantique Sud: assurer l'arrêt des captures délibérées de baleines, réduire la mortalité due à la pêche et réduire les taux de collision entre les baleines et les navires.

**Action 4. Arrêt des captures délibérées des baleines dans la région de l'Atlantique Sud**

Il faut considérer la région de l'Atlantique Sud comme une zone où est interdite la capture en ce qui concerne les stocks de toutes les baleines. Il est interdit de procéder à la capture des baleines à des fins commerciales, scientifiques ou comme moyens de subsistance pour les autochtones.

**Stratégie**

En vue de garantir l'interdiction de procéder à la capture des baleines dans la région de l'Atlantique Sud, il est indispensable de maintenir les mesures internationales de protection juridique et de gestion des baleines en vigueur. Toute infraction à l'interdiction de procéder à la capture des baleines doit être signalée.

**Mesure des résultats**

On considérera que l'action A4 est un succès total si aucune capture de baleine n'est signalée dans la région de l'Atlantique Sud.

**Action 5. Réduction de la mortalité due aux prises accidentelles dans les engins de pêche.**

Les prises accidentelles dans les engins de pêche commerciale constituent l'une des principales causes des accidents graves et de la mortalité chez les grandes baleines (Knowlton et Kraus, 2001; Robbins et Mattila 2004, Johnson et al.2005). L'interaction avec les activités de pêche pouvant potentiellement compromettre le rétablissement des stocks de baleines, il est important d'élaborer des stratégies de gestion visant à empêcher cet état de choses. L'action 6 vise à évaluer, suivre et réduire l'ampleur de cet impact anthropique sur les stocks de baleines dans l'Atlantique Sud. Toutes ces actions doivent être menées en coopération avec les organisations intergouvernementales OIG (par exemple les ORGP) pour traiter et gérer l'interaction des baleines dans les pêcheries de capture en mer dans les zones relevant de leur juridiction, en particulier dans les zones de haute mer.

**Stratégie**

En vue de réduire la mortalité due aux prises accidentelles dans les engins de pêche, il est nécessaire d'évaluer le degré de chevauchement entre les différents types de pêches et la répartition des populations de baleines. Cette évaluation devrait intégrer les données sur la répartition spatiale et la densité des stocks de baleines, historiques ou résultant des Actions 2 et 3 aux données sur la répartition et la densité des activités de pêche. Les méthodes d'analyse spatiale devraient être appliquées en vue d'identifier les zones à hauts risques.

Il est également recommandé de promouvoir la coopération avec les pêcheurs, l'industrie halieutique et d'autres parties prenantes en vue de minimiser les prises accidentelles. Dans certaines régions, la coopération avec les pêcheurs peut être le seul moyen d'obtenir des données sur la répartition des activités de pêche et les taux de prises accidentelles dans les engins de pêche. Après l'identification des zones à risques dans l'Atlantique Sud, la coopération avec toutes les parties prenantes est nécessaire en vue de parvenir à la réduction des prises accidentelles dans les engins de pêche.

Il est important de reconnaître que des mesures similaires ont déjà été recommandées à l'échelle régionale dans les plans d'action nationaux. De cette manière, la mise en œuvre de ces plans devrait être renforcée là où ils existent et de nouveaux devraient élaborés ailleurs.

La participation des spécialistes des mammifères marins aux forums nationaux sur la gestion de la pêche est recommandée en vue de discuter des questions spécifiques de gestion, telles que la proposition sur les zones interdites à la pêche, les restrictions imposées aux engins de pêche et la réduction des engins de pêche perdus ou abandonnés en mer. Dans ce contexte, il importe de noter que le Projet d'aires protégées maritimes et côtières (FEM MAR) a été créé pour appuyer la création et la mise en œuvre du Système des aires protégées maritimes et côtières (APMC) au Brésil afin de réduire l'atteinte à la biodiversité.

La mise en place de coopérations et de partenariats avec des organisations intergouvernementales (IGOs), y compris les organisations régionales de gestion des pêches (ORGPs), est essentielle pour aborder et gérer l'interaction des baleines dans les pêches de capture en mer et pour mener des actions connexes dans les zones relevant de leur juridiction et en particulier dans les zones de haute mer.

Enfin, la promotion du renforcement des capacités dans tous les pays de la région de l'Atlantique Sud est recommandée.

**Mesure des résultats**

On considérera que l'action 5 est un succès si les indices de baleines tuées en raison des prises accidentelles dans les engins de pêche montrent des tendances négatives pendant la période du plan d'action. Les indices des prises accidentelles dans les engins de pêche sont difficiles à obtenir et devraient, si possible, être recueillis grâce au système de coopération avec les pêcheurs et l'industrie halieutique, y compris les journaux de pêche et les observateurs à bord. Comme alternative, les données sur l'échouement peuvent être appliquées en association avec les indices d'autres prises accidentelles.

**Action 6. Réduction des taux de collision entre les baleines et les navires dans les aires de reproduction.**

Les collisions entre les navires et les baleines sont de plus en plus préoccupantes dans le monde (Ritter, 2012). On ignore le nombre de baleines qui sont atteintes chaque année par des collisions avec les navires, bien qu'il soit largement admis que les chiffres sont sous-estimés et augmentent (CBI, 2008). La vulnérabilité aux collisions avec les navires varie selon les espèces, mais la plupart des interactions sont avec les baleines franches australes, les rorquals, les baleines à bosse et les cachalots (Van Waerebeek et al., 2007; Van Waerebeek et Leaper, 2008). En fonction de la taille des stocks de baleines et du taux de collision, cette vulnérabilité peut être un sujet de préoccupation en ce qui concerne le rétablissement de certaines espèces. L'action 6 vise à évaluer, suivre et réduire l'ampleur de cet impact anthropique sur les stocks de baleines dans l'Atlantique Sud en coopération avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales (par exemple, l'Organisation maritime internationale et la Commission internationale de la pêche à la baleine), les compagnies maritimes et d'autres parties prenantes, le cas échéant. Le travail de coopération est nécessaire pour incorporer les zones de risque d'impacts de navires dans les cartes marines internationales et proposer des actions pour minimiser le risque de collision entre navires et baleines.

**Stratégie**

Il faudrait lancer un programme vaste et à long terme pour évaluer le degré de chevauchement entre la trajectoire des navires et la répartition des populations de baleines. Cette évaluation devrait intégrer les données sur la répartition spatiale et la densité des stocks de baleines, historiques ou résultant des Actions 2 et 3, aux données sur la répartition et la densité des activités de pêche. La probabilité des collisions entre les baleines et les navires dans une zone peut être modélisée en fonction de la taille et de la vitesse des navires, de la longueurs des itinéraires, de la densité des stocks et du comportement des baleines lors des sauts à la surface (Bezamat et al., 2015). Les taux de collisions entre les baleines et les navires peuvent également être estimés à l'aide de marques de photographie dans les aires de reproduction où des recherches systématiques ont été menées. Les marques vérifiées dans les animaux échoués peuvent également constituer une autre approche pour estimer le taux de collisions.

Comme mesure de gestion, les informations sur les zones à risques devraient être incorporées dans les cartes nautiques internationales afin de minimiser la probabilité de collisions entre les baleines et les navires. Le cas échéant, les mesures d'atténuation telles que la réduction de la vitesse des navires et le changement de l'itinéraire des navires devraient être évaluées et proposées.

Cette action doit contribuer à l'alimentation de la base de données de la CBI et d'autres évaluations pertinentes en données. Dans ce sens, chaque cas devrait renseigner la base de données de la CBI sur les collisions avec les navires <http://www.iwcoffice.org>).

Enfin, il est important d'établir une coopération et des partenariats avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales (par exemple l'Organisation maritime internationale et la Commission internationale de la pêche à la baleine), les compagnies maritimes et d'autres parties prenantes pour intégrer les zones de risque de collision de navires dans les cartes marines internationales et de réduire les risques de collision entre navires et baleines.

**Mesure des résultats**

On considérera que l'action 6 est un succès si les indices des taux de collision montrent des tendances négatives pendant la période du plan d'action.

**But 3. Facilitation de la coordination de la recherche dans la région**

**Action 7. Coordination de la recherche sur les baleines dans l'Atlantique Sud.**

La coopération et la collaboration entre les nations et les chercheurs pour la conservation et la gestion des baleines dans cette région sont au cœur de ce plan d'action. La coordination de la recherche sur les baleines dans la région de l'Atlantique Sud est énormément bénéfique à la réalisation de plusieurs objectifs de ce plan d'action et peut se faire de plusieurs façons. L'action 8 propose des stratégies pour stimuler la coordination de la recherche dans la région de l'Atlantique Sud.

**Stratégie**

Il est recommandé d'organiser périodiquement des ateliers pour la coordination de la recherche sur les baleines dans l'Atlantique Sud pendant la période du Plan d'action. Ces assises ont pour objectifs principaux l'élaboration d'un protocole de recherche normalisé entre les nations, la mise en place d'un réseau d'instituts de recherche et l'évaluation continue des résultats du plan d'action.

La normalisation des méthodes de recherche est de la plus haute importance pour la réalisation des objectifs de ce plan d'action. Plusieurs actions de ce plan d'action dépendent d'une solide collaboration dans la recherche, notamment celles des buts 1 et 2. La normalisation des méthodes permet aux chercheurs de différentes zones géographiques de comparer et d'intégrer leurs données de manière plus appropriée. Une initiative pour élaborer un protocole détaillé de méthodes devrait être lancée lors du premier atelier relatif à ce plan d'action.

Le renforcement des capacités humaines locales par le biais de la formation et de la collaboration est également une stratégie à suivre. La formation des chercheurs est considérée comme un aspect important de ce plan d'action en vue d'améliorer et d'exploiter au maximum l'expertise en recherche. La formation peut avoir lieu lors d'études sur terrain et de recherches en laboratoire menées en collaboration, ainsi que lors des ateliers susmentionnés. Dans ce contexte, les projets de coopération en matière de recherche sont fortement recommandés.

Enfin, il est recommandé de mettre en place un réseau de communication des instituts de recherche.

**Mesure des résultats**

Le succès de cette action sera mesuré par (1) le nombre de projets de coopération en matière de recherche et (2) le nombre de chercheurs formés. Le but étant d'exploiter au maximum le nombre de projets de coopération et le nombre de chercheurs formés, il n'existe pas de mesure spécifique à atteindre pour les deux indices. On s'attend à ce que la valeur des deux indices augmente pendant la période du plan d'action. Il doit s'agir d'une stratégie continue pendant la durée de vie du plan d'action.

**Action 8. Facilitation du partage des données**

Le partage des données est fondamental dans la transformation rapide des résultats de la recherche en connaissances et procédures destinées à améliorer l'état de conservation des stocks de baleines. Le partage des données est un aspect crucial dans le succès de la coordination de la recherche dans la région de l'Atlantique Sud. La mise à disposition des données à d'autres chercheurs est essentielle pour faire en sorte que les chercheurs de l'Atlantique Sud soient sur la même longueur d'onde, améliorer la qualité des interprétations des données, accélérer l'atteinte des résultats et faciliter les décisions de gestion et de conservation axées sur les données. En vue d'augmenter la probabilité de succès des actions à partir des buts 1 et 2, l'action 8 vise à promouvoir le partage des données entre les scientifiques.

**Stratégie**

Pour encourager le partage des données, il est important de promouvoir l'utilisation et la mise en commun des bases de données existantes et de n'en créer une nouvelle que lorsque cela est nécessaire. Ces bases de données devraient être continuellement mises à jour avec des lignes directrices et des protocoles de recherche, des cartes taxonomiques et de distribution, et des ensembles de données biologiques et écologiques pendant la durée de vie de ce plan d'action.

En outre, les informations recueillies et générées au cours de la durée de vie de ce plan d'action devraient être intégrées à d'autres programmes et bases de données existants, tels que PROA -CBI (Partenariat pour la recherche sur l'océan austral de la Commission baleinière internationale), les catalogues d'identification des photos et les bases de données des collisions avec les navires de la CBI et le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF).

**Mesure des résultats**

Le succès de cette action sera mesuré par le nombre de documents partagés entre les bases de données. Il n'y a pas de mesure spécifique à atteindre, même si l'on s'attend à ce que cet indice présente une tendance croissante pendant la période de ce plan d'action. Il doit s'agir d'une stratégie continue pendant la durée de vie du plan d'action.

**But 4. Sensibilisation et engagement**

**Action 9. Sensibilisation au plan d'action**

L'adhésion des populations est essentielle pour s'assurer que les gouvernements ratifient ce plan d'action et lui apportent son appui à long terme. Les populations ne solliciteront des mesures gouvernementales en faveur ce plan d'action que si elles prennent conscience de ses buts et de sa mise en œuvre. Par conséquent, la sensibilisation est une étape cruciale dans l'atteinte des buts de ce plan d'action.

**Stratégie:** Diffuser et partager les informations concernant ce plan d'action (par exemple, les médias sociaux, les communiqués de presse).

Même si d'autres actions recueillent des informations scientifiques importantes sur les espèces et les stocks de baleines dans l'Atlantique Sud, afin de sensibiliser le grand public, les informations scientifiques doivent être traduites en des termes non scientifiques et diffusées dans d'autres forums.

De nos jours, les réseaux sociaux permettent de diffuser l'information beaucoup plus rapidement que d'autres médias traditionnels, comme les livres et les rapports.

Cependant, même si elles ont un public restreint, les médias traditionnels doivent également être une cible lors de la diffusion de l'information sur ce plan d'action. Les communiqués de presse doivent également être produits et envoyés aux agences de presse, afin d'augmenter le nombre de points d'information disponibles.

**Mesure des résultats** Le nombre de rapports, de conférences, de communiqués de presse, et de campagnes médiatiques, etc.

Le but étant de partager les informations sur ce plan d'action, il n'y a pas de mesure précise à atteindre. Il doit s'agir d'une stratégie continue pendant la durée de vie du plan d'action.

**Stratégie:** Développer une page web sur le portail de la CMS pour mettre en lumière les initiatives et les résultats des actions de ce plan d'action.

Même si les médias sociaux sont importants pour la diffusion de l'information, un point stable doit être créé sur la toile pour que les informations sur le plan d'action soient disponibles en permanence. Comme il s'agit d'une initiative de la CMS, l'endroit le plus logique pour héberger ce point est le site web de la CMS.

Les pages web consacrées au plan d'action contiendront des liens vers des rapports, des articles scientifiques, des infographies et tout autre média produit. Celles-ci peuvent être utilisées comme points d'ancrage pour des informations diffusées par d'autres canaux.

**Mesure des résultats**: La mesure d'audience de la page web consacrée au plan d'action.

Le but étant de partager les informations sur ce plan d'action, il n'y a pas de mesure précise à atteindre. Les modifications apportées aux accès à la page Web au fil du temps peuvent être utilisées pour évaluer l'efficacité de l'information diffusée dans différentes chaînes d'information.

**But 5. Élaboration d'un modèle d'utilisation durable, non-extractive et non-létale des baleines à des fins économiques et éducatives.**

**Action 10. Maintien et amélioration de la qualité des activités actuelles d'observation des baleines**

L'observation des baleines est une industrie importante en pleine croissance à l'échelle planétaire (Hoyt and Hvenegaard, 2002) et est définie par la CBI comme : ' toute entreprise commerciale permettant au public d'observer les cétacés dans leur habitat naturel' (CBI, 1994). Il a été reconnu qu'elle “…contribue beaucoup à l'économie, à l'éducation et à la promotion des connaissances scientifiques d'un certain nombre de pays…” (CBI, 1993). En outre, le tourisme d'observation des baleines est souvent présenté comme l'antithèse économique et morale de la chasse à la baleine (Evans, 2005).

Cependant, l'exposition des animaux dans leur environnement naturel à des millions de touristes peut présenter des risques. L'impact potentiel de l'observation des baleines sur les animaux a été étudié pendant des décennies et plusieurs effets ont été détectés (Corkeron, 2004). Il est essentiel de veiller à ce que la valeur économique et de conservation de l'observation des baleines ne cause pas de pression excessive sur les baleines prises individuellement ou sur leurs stocks (Williams et al., 2002). En ce sens, l'action 10 propose des stratégies afin de maintenir et d'améliorer la qualité des activités existantes d'observation des baleines dans les pays de l'Atlantique Sud.

**Stratégie**

L'organisation d'ateliers internationaux sur l'observation responsable des baleines tenant compte des meilleures pratiques est fortement recommandée par les pays de la région de l'Atlantique Sud. Ces assises seraient importantes pour évaluer systématiquement l'état et le développement de cette activité dans différentes régions de l'Atlantique Sud. Elles constitueraient également une tribune pour l'échange de connaissances et d'expériences sur cette activité, ce qui est essentiel à l'amélioration de sa qualité.

L'état des procédures d'observation des baleines dans les pays de l'Atlantique Sud devrait faire l'objet d'évaluations continues par la recherche à long terme. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la concentration du nombre de navires (ou d'aéronefs) d'observation des baleines, ce qui peut avoir un impact négatif sur les baleines. Par conséquent, ce plan d'action stimule la recherche sur les effets à court et à long termes de la présence de plateformes touristiques sur le comportement, l'utilisation des habitats et les tendances de la répartition des baleines (Lusseau, 2003, 2004; Bain et al., 2006).

Enfin, la mise en œuvre du plan stratégique de la CBI sur l'observation des baleines est stimulée.

**Mesure des résultats**

Les résultats de l'action 10 seront mesurés par le nombre de plans stratégiques sur l'observation des baleines prévus et mis en œuvre dans les pays de la région de l'Atlantique Sud sur la base du Manuel de la CBI sur l'observation des baleines comme guide et en considérant les informations sur la recherche. Un autre indice des résultats de l'action est le nombre d'articles scientifiques publiés au sujet de l'évaluation de l'état de l'observation des baleines dans les pays de l'Atlantique Sud. Au moins une évaluation exhaustive devrait être publiée dans chaque pays où se pratique l'observation des baleines pendant la période de vie de ce plan d'action.

**Action 11. Contribution à l'éducation du grand public sur les baleines et leurs écosystèmes dans la région de l'Atlantique Sud**

La contribution à la diffusion des connaissances au sein de toutes les couches de la société est un rôle important des scientifiques et des éducateurs. Les objectifs de ce plan d'action seront pleinement atteints dans un contexte plus large si la compréhension de l'intérêt qu'elle revêt pour la conservation des baleines et de leurs écosystèmes ne se limite pas aux milieux gouvernementaux, universitaires et écologistes. De cette façon, la création de ce plan d'action est une occasion unique d'accroître les connaissances sur la conservation et la gestion des mammifères marins au sein grand public. L'action 11 vise à proposer des stratégies afin de mieux atteindre cet objectif.

**Stratégie**

La première étape de l'action 11 consiste à identifier les possibilités dans les politiques éducatives visant à inclure les informations sur ce plan d'action. En ce sens, les programmes éducatifs nationaux officiels pour les étudiants de premier et deuxième cycles devraient être consultés et, le cas échéant, un réseau de collaboration entre chercheurs et éducateurs devrait être lancé afin d'introduire cette discipline dans les programmes.

Afin de développer au maximum la diffusion de l'information, il est recommandé d'offrir un contenu approprié aux activités éducatives. L'information doit être diversifiée dans le contenu et le format (presse, vidéo et formats numériques) afin d'atteindre des personnes de différents âges et niveaux d'éducation, et de rendre compte de l'hétérogénéité de la culture et de la logistique parmi les systèmes éducatifs des pays de l'Atlantique Sud.

**Mesure des résultats**

Les résultats de l'action 11 seront mesurés par le nombre de politiques et d'activités éducatives élaborées dans les pays de la région de l'Atlantique Sud. Il n’y a de mesure spécifique à atteindre. Toutefois, on s'attend à ce que les pays de la région de l'Atlantique Sud lance des programmes éducatifs en vue de la diffusion de l'information concernant ce plan d'action.